



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2023-29

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 18
pouvoirs : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à 10h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 5 décembre 2023

Date d'envoi des rapports : 5 décembre 2023

PRESENTS :

Mesdames Isabelle BAILLET-SUDRE, Sylvie BOUCHAUD, Michèle BUSSINGER, Dominique GOMBERT, Francine LAFON, Florence PHILIPPE, Emilie SAULES-LE-BARS, Sylvie TAQUET-LACAN, Graziella PIERINI, Nathalie PUEL, Régine TAUSSAT, Nadine TUFFERY, Michèle VINCENT.

Messieurs Claude ASSIER, Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Monique ALIES à Madame Graziella PIERINI,
Madame Christine PRESNE à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-VALADIER à Madame Dominique GOMBERT*

Absents EXCUSÉS :

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES
Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Éric CANTOURNET
Madame Martine CENSI
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL*

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Règlement budgétaire et
financier**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 5 décembre 2023
Considérant le rapport adressé le 5 décembre 2023,

Considérant la délibération n°2023-18 actant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 développée, et rentrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Considérant la nécessité de disposer d'un règlement budgétaire et financier (RBF) en lien avec la nomenclature comptable M57.



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Considérant la proposition du règlement budgétaire et financier (RBF) présentée en annexe de la délibération.

Vu la validation du RBF par la Paierie départementale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le règlement budgétaire financier intégrant le choix de la non mise en œuvre du régime des Autorisations de Programme-Autorisations d'Engagement, joint en annexe de la présente délibération.

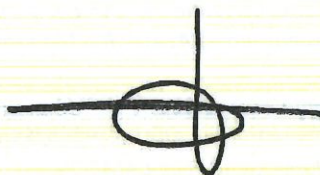
Déposé en Préfecture le

10 JAN. 2024

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Règlement Budgétaire et Financier

.....
Date de décision: 18/12/2023

Date de réception de l'accusé 10/01/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231218_29

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20231218-20231218_29-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2023_29_Reglement budgétaire et financier.pdf (99_DE-012-
251200986-20231218-20231218_29-DE-1-1_1.pdf)